



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

La violence basée sur le genre en milieu scolaire

Livret introductif sur la prévention de la
VBG à l'école à destination des enseignants
et des familles





La violence basée sur le genre (VBG) constitue une violation des droits humains fondamentaux et affecte tous les aspects de la protection et du bien-être de la personne. **Elle occupe donc une place centrale dans le mandat de protection du HCR.**

La violence basée sur le genre peut constituer l'élément déclencheur qui contraint une personne à fuir ; mais elle peut aussi survenir pendant la fuite et sur le lieu où la personne a trouvé refuge. Quelle que soit la raison du déplacement, le risque de violence basée sur le genre est accru, en particulier pour les femmes et les filles.

Dans les contextes humanitaires, les programmes de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge en matière de violence basée sur le genre permettent de **sauver des vies.**

La violence de genre en milieu scolaire a un impact négatif sur l'éducation de **millions d'enfants dans le monde.** Harcèlement verbal ou sexuel, violences sexuelles, châtiments corporels, brimades... Ces violences ont des conséquences néfastes pour l'apprentissage et le bien-être.



Table des matières

Objectifs de ce livret	4
L'éducation et la protection	5
Qu'est-ce que la VBG ?	7
Comment réagir et comment la prévenir ?	11
Quelques messages clés	15

Objectifs de ce livret

Ce livret est destiné au personnel éducatif ; il peut également servir de support aux familles, aux personnes qui prennent soin des enfants ainsi qu'aux mobilisateurs communautaires.

Compte tenu du rôle important des enseignants dans le processus éducatif et de la position unique de confiance qui est la leur, mieux comprendre les implications spécifiques de la VBG à l'école, particulièrement dans les contextes de déplacement forcé, **est essentiel pour garantir la protection des enfants.**

Ce livret contient des exemples de messages clés ainsi que des conseils pour réagir face à la VBG et la prévenir.

Protection des enfants

Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation des autres fait partie des droits fondamentaux des enfants. Tout enfant a le droit à l'éducation, à la santé, au repos, aux jeux et aux loisirs.

Les enfants déplacés constituent une catégorie **particulièrement vulnérable**. Ils ont souvent été témoins ou victimes d'actes violents et encourent de nombreux risques de protection. Ils ont besoin d'une attention particulière dans leur pays d'accueil.

Tous les enfants, et particulièrement les enfants réfugiés, déplacés, apatrides, retournés ou rapatriés, doivent être traités de la même manière à l'école, sans **discrimination**.

L'éducation

- ✓ L'éducation est l'**outil de protection** essentiel en contextes de déplacement. Pour ceux et celles forcés de fuir, l'éducation est un **droit** et une priorité et non un privilège.
- ✓ L'école est un **endroit de protection**. Il faut tout faire pour que chaque fille et chaque garçon se sente bien et protégé à l'école.
- ✓ Lorsque les enfants sont scolarisés dans un **environnement protecteur**, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants, de mariage précoce et de recrutement forcé dans des milices armées sont très fortement réduits.



Qu'est-ce que la VBG ?



La Violence Basée sur le Genre (VBG) décrit tout acte de violence sexuelle, physique ou psychologique. Cette violence peut avoir lieu à l'école, à la maison ou dans la communauté.

En contexte de crise ou de déplacement, le risque de VBG augmente énormément pour les femmes et les filles.

Les enfants peuvent être touchés parce qu'ils sont plus vulnérables en raison de leur âge et de leur manque de pouvoir. Ces violences touchent aussi bien les filles que les garçons.

Exemples de VBG

**Conséquences graves pour les enfants.
Conséquences pénales pour les auteurs.**

Menacer, humilier, répéter des méchancetés

Agresser un enfant en lui faisant mal

Mettre un objet, un doigt ou son sexe dans le sexe, l'anus ou la bouche d'un enfant

Obliger un enfant à abandonner l'école pour se marier ou travailler

Toucher un enfant aux endroits intimes ou demander à un enfant de toucher ces endroits

Empêcher une fille d'aller à l'école parce que sa place est à la maison

Conséquences des VBG

Les VBG ont un impact négatif sur l'éducation de millions d'enfants dans le monde. Par exemple :

- ✘ La baisse des résultats scolaires, voire l'abandon de l'école
- ✘ Une grande souffrance physique et psychologique (dépression, comportements suicidaires...)
- ✘ Les grossesses non désirées et les complications de la grossesse (première cause de mortalité chez les 15 à 19 ans)
- ✘ Les infections sexuellement transmissibles (comme le VIH) ou autres infections (comme la fistule), infections urinaires et autres.



REGARDE,
C'EST NOTRE
CAMARADE DE
CLASSE AMINA.
ELLE PORTE DÉJÀ
UN BÉBÉ À SON
ÂGE !

LA
RUMEUR DISAIT
DONC VRAI ! JE
COMPRENDS MIEUX
POURQUOI ELLE
NE VIENT PLUS
EN COURS ...

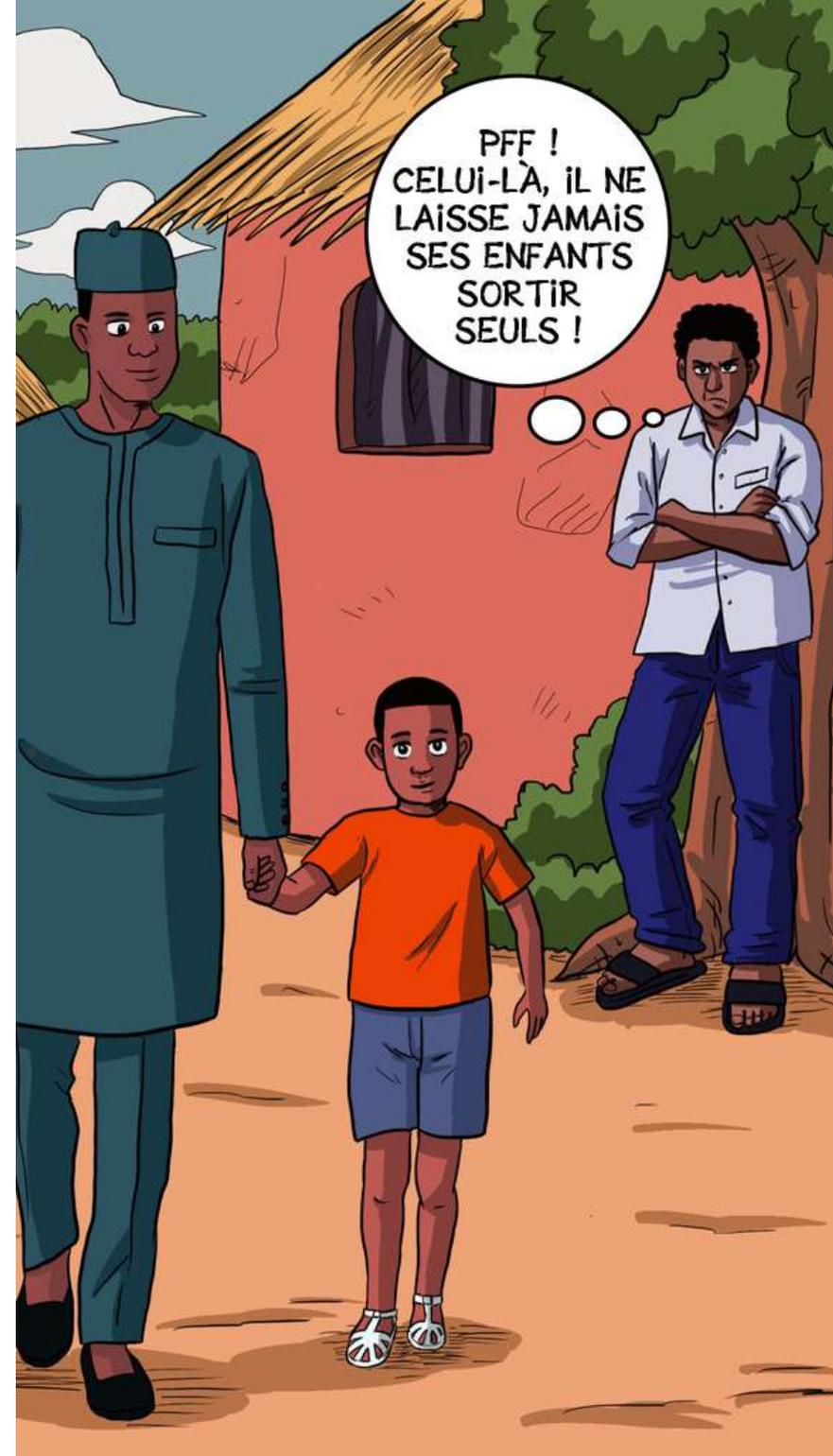
Comment réagir face à la VBG et comment la prévenir ?

Les enfants survivant(e)s de violence ont besoin de soutien et de compréhension. Soyez à l'écoute, sensible à leurs besoins et faites ce que vous pouvez pour les soutenir et les aider à se rétablir.

La nomination et la formation d'enseignants spécifiques comme points focaux identifiés pour les enfants survivant(e)s de violence, le développement d'un Code de Conduite pour le personnel éducatif détaillant les normes éthiques et les règles de conduite professionnelle et un dispositif garantissant sa mise en œuvre sont des exemples de mesures contribuant à limiter le risque de VBG à l'école.

Les lieux à risques

- ✘ La violence peut se produire **n'importe où** (sur le chemin de l'école, à l'école, à la maison, à la plaine de jeu ou dans la communauté) et **n'importe quand** (le jour ou la nuit).
- ✘ Pour éviter toute situation à risque, les enfants doivent pouvoir demander à un adulte de confiance de les accompagner, particulièrement dès que la nuit est tombée.



Vous êtes témoin de VBG ?

Vous êtes témoin de violence sur un enfant ? Un élève s'est confié à vous ? Voici ce qu'il faut faire :

- ✓ Créez un environnement ouvert, propice à l'échange, afin que l'élève soit à l'aise pour dénoncer la violence dont il pourrait être l'objet.
- ✓ Rassurez-le en lui disant : “Ce n'est pas de ta faute ! On va te protéger et te soigner”.
- ✓ En cas de violence sexuelle, il est important d'accompagner l'enfant vers un **Centre de Santé** qui fournit des soins gratuits et qui assure la confidentialité. L'enfant pourra bénéficier de médicaments et d'un soutien psychologique. Si l'incident a eu lieu au cours des dernières 72 heures (3 jours) ou 120 heures (5 jours), des traitements pouvant sauver la vie de l'enfant peuvent être fournis.

IL EST IMPORTANT D'ACCOMPAGNER, DE RASSURER ET D'ASSISTER
LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.

Ministère de la
Santé Publique



Quelques messages clés



A destination du personnel éducatif

- ✓ Les enfants, en particulier réfugiés, déplacés, apatrides, retournés ou rapatriés par leur situation de vulnérabilité (notamment parce qu'ils ont perdu souvent le soutien de leur communauté ou famille à cause du déplacement forcé) ont aussi moins accès aux services pour dénoncer les violences. Les réseaux communautaires, y compris les enseignants, jouent un rôle essentiel pour identifier les enfants survivant(e)s de violence et les assister.
- ✓ Les signes et symptômes d'abus sexuels peuvent varier en fonction de l'âge : pleurs, troubles du sommeil, perte du langage, incontinence, refus soudain d'aller à l'école, changement des performances scolaires, manifestation de colère.
- ✓ Toute violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle envers un élève sous quelque forme que ce soit, dans le cadre d'un rapport contraint ou consentant (violence sexiste en particulier) est interdite.

- ✓ Toute violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle envers un élève sous quelque forme que ce soit, dans le cadre d'un rapport contraint ou consentant (violence sexiste en particulier) est interdite.
- ✓ Si un enseignant ou un directeur exige des faveurs sexuelles de la part d'un élève, par exemple en échange de bonnes notes, il commet une fraude grave punie par la loi.
- ✓ Manipuler un enfant à dire ou à faire quelque chose comme des attouchements sexuels sans qu'il ne s'en rende compte en utilisant la gentillesse, des promesses ou du chantage, c'est une violence sexuelle. Cette violence est punie par la loi.

A destination des élèves

- ✓ Tout le monde doit respecter ton corps ! Si un membre de ta famille, même proche et que tu aimes, essaye de toucher les parties intimes de ton corps, sache que c'est interdit et c'est grave. Les adultes n'ont pas le droit de faire ces gestes sur les enfants.
- ✓ Si un maître ou maîtresse à l'école profite de son métier pour te faire du mal ou te demander des choses qu'il n'a pas le droit de te demander, c'est très grave ! Ton corps est à toi et tu as le droit de dire : « Non, ne me touche pas ! » même à quelqu'un que tu aimes, que tu respectes ou qui est gentil avec toi.
- ✓ Si tu as subi une violence sexuelle, on te croit.
- ✓ Si cela t'arrive un jour, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide en parlant directement à un adulte en qui tu as confiance. Tu n'as pas à avoir honte ! Ce n'est pas de ta faute ! On va te protéger et te soigner.

- ✓ Si toi ou quelqu'un que tu connais a été embêté, peut-être as-tu peur d'en parler ? C'est normal car c'est très difficile. Mais en parler est le seul moyen de trouver de l'aide et d'éviter que cette personne ne fasse pareil avec d'autres enfants. Tu as sûrement autour de toi un adulte qui t'écouterà et en qui tu as confiance.
- ✓ Une personne de confiance, c'est quelqu'un à qui tu peux te confier sur ce qui te préoccupe, si tu as des soucis ou que tu te sens effrayé(e) ou mal à l'aise. Qui sait t'écouter et se soucie de ton bien-être. Quelqu'un qui voudra bien t'aider, qui saura faire preuve de compréhension, qui t'aidera à assurer ta sécurité et respectera la confidentialité de ce que tu lui diras.
- ✓ Ce que tu vas me dire restera entre toi et moi, sauf si tu me dis quelque chose qui m'inquiète, ou si tu as besoin d'une aide que je ne peux pas t'apporter. Si je m'inquiète pour ta sécurité, il faudra peut-être que je parle à quelqu'un qui peut t'aider.

A destination des familles et de la communauté

- ✓ La communauté doit veiller au bien-être des enfants et les protéger contre toute forme de violence. Les parents doivent donner les mêmes chances aux filles et aux garçons d'aller à l'école.
- ✓ L'implication de la communauté est essentielle et les Associations de Parents d'Elèves (APE) ont un rôle fort à jouer dans la lutte contre les VBG, notamment dans la communication avec les familles.
- ✓ La violence sexuelle ou sexiste n'est jamais la faute de la victime.
- ✓ Si vous envoyez votre enfant chercher de la nourriture ou d'autres types d'aide à partir de sites de distribution, assurez-vous qu'il n'y va pas seul. Assurez sa sécurité en demandant à un adulte de l'accompagner.
- ✓ Les enfants ont besoin d'attention et de soins spécifiques, de se sentir aimés, protégés et en sécurité à tout moment. Ils dépendent des adultes pour la plupart de leurs besoins. Protéger les enfants est la responsabilité de chacun.

Accédez à plus d'outils de sensibilisation et d'engagement communautaire dédiés à la violence basée sur le genre (VBG) dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre sur :

www.gbv.westafrica.exposed



Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est une organisation internationale vouée à protéger la vie et les droits des réfugiés, des communautés déracinées et des apatrides, et à leur assurer un avenir meilleur.